

« Mieux s'ouvrir aux startups et étendre les dispositifs de soutien à l'innovation »

Rencontre avec Arnaud Marois, délégué aux PME et PMI¹ auprès de la ministre des Armées



Arnaud Marois

Pourriez-vous présenter le dispositif Action PME ?

Dans un contexte stratégique instable et incertain, la France doit faire face à une multiplication de menaces, souvent diffuses et très évolutives. Confrontée traditionnellement au défi du temps long, notre défense est aussi de plus en plus confrontée au défi du temps court. Or, les PME et les ETI disposent d'atouts considérables en matière de réactivité et de créativité. Elles

peuvent favoriser l'émergence rapide de solutions innovantes pour répondre aux besoins très évolutifs de nos Armées.

Le plan *Action PME*, présenté le 30 mai 2018 par la ministre des Armées, vise à tirer parti des atouts des *startups* des PME et des ETI innovantes et a pour ambition de les associer pour relever avec elles les nouveaux défis, en particulier en soutenant et en expérimentant plus rapidement leurs innovations. Il apporte également des réponses concrètes à leurs attentes en matière d'accès aux marchés du ministère des Armées, de simplification des procédures, de délais de paiement, de financement, d'exportation et de coopération européenne.

De quelle manière fonctionne-t-il ?

Action PME mobilise l'ensemble du ministère des Armées et comporte 21 engagements concrets autour de 3 axes : un ministère des Armées accessible et à l'écoute des PME et ETI, acteur de leur développement et moteur de succès collectifs. Ces 21 engagements ont été élaborés après consultation des organisations professionnelles représentatives des PME et ETI en lien avec la défense. Ils se traduisent par des mesures très

concrètes et feront l'objet d'un suivi au plus haut niveau du ministère.

Quel est le lien avec le dispositif *Pacte Défense PME*, lancé en novembre 2012 ?

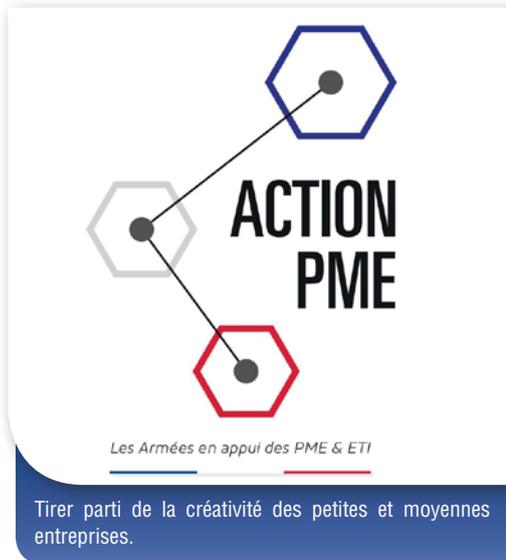
Le ministère des Armées met en œuvre depuis plusieurs années une politique de soutien aux PME et ETI, notamment dans le cadre du *Pacte Défense PME*, mis en place en 2013. Des résultats tangibles ont été ainsi obtenus. Le ministère a par exemple divisé son délai global de paiement par 2 depuis 2012 et l'a ramené à 22 jours en moyenne en 2017. Il a obtenu le prix des délais de paiement 2017. Il est par ailleurs le premier et seul ministère titulaire du label *Relations Fournisseurs et Achats Responsables* (RFAR) et la première organisation à avoir obtenu son renouvellement au regard de la norme ISO 20400.

Il est apparu néanmoins nécessaire d'insuffler un nouvel élan pour prendre en compte les enjeux actuels et répondre à une triple nécessité : faire plus et plus vite, faire autrement et faire ensemble.

Le ministère des Armées doit innover plus et plus vite pour relever le défi du temps court, compte tenu de la multiplication des menaces et de l'accélération de la course technologique. Pour innover plus et plus vite, il doit aussi faire autrement et innover dans ses approches et ses méthodes. Il doit en particulier mieux s'ouvrir aux *startups* et mieux soutenir le développement des PME et des ETI. Enfin, *Action PME* repose sur la conviction qu'en matière de défense il ne peut y avoir de réussite que collective. C'est vrai au plan opérationnel comme au plan économique. Le ministère des Armées et ses partenaires doivent relever ensemble les nouveaux défis.

C'est le sens du nouvel élan que la ministre des Armées a souhaité donner en présentant le plan *Action PME*.

¹ : PME : petites et moyennes entreprises ; ETI : entreprises de taille intermédiaire (NDLR).



Est-il exact de dire que ce dispositif est tout d'abord pensé pour les PME et ETI du monde de l'armement ?

Action PME couvre aussi bien le domaine de l'armement (acquisition des équipements, maintien en condition opérationnelle) que celui du hors armement (soutien de l'homme, énergie, infrastructure, santé, numérique...). Si certains de ses engagements sont ciblés du fait de leur nature sur le domaine de l'armement, beaucoup concernent l'ensemble des entreprises en relation avec le ministère des Armées, tous domaines confondus. C'est par exemple le cas de la simplification des procédures et de la réduction des délais de paiement. Mais c'est aussi vrai en matière d'innovation : le ministère des Armées souhaite s'ouvrir au monde civil et développer ses liens avec les *startups*, PME et ETI innovantes dans tous les domaines, des plus techniques aux innovations d'usage.

Combien de PME sont-elles concernées au total, et où se trouvent elles principalement sur le territoire national ?

Environ 26 000 PME et ETI sont fournisseurs directs du ministère, sans compter celles aussi très nombreuses qui travaillent en sous-traitance des grands groupes. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire national. Toutes ces PME et ETI sont concernées par le plan *Action PME*, qu'elles soient fournisseurs directs ou sous-traitantes de maîtres d'œuvre.

Quels effectifs cela représente-t-il ?

On estime que le domaine de l'armement à lui seul représente environ 4 000 PME et ETI et 200 000 emplois. A cet aspect quantitatif s'ajoute un aspect qualitatif : les emplois dans le domaine de l'armement sont le plus souvent qualifiés et faiblement délocalisables, ce qui constitue une spécificité de notre secteur et un atout non négligeable pour la compétitivité de notre économie, l'emploi et les territoires.

Quel est le montant des achats effectués en direct par la Défense en 2017 auprès des PME et ETI, armement et hors armement ?

Les paiements directs du ministère des Armées aux PME et ETI se sont élevés à 4,7 milliards d'euros en 2017, armement et hors armement compris. Chaque année, le ministère consacre près de 14 % de son budget annuel à des achats directs auprès d'environ 26 000 PME et ETI. Compte tenu de la remontée en puissance du budget consacré à la défense prévue par la loi de programmation militaire 2019-2025, on estime que ce sont environ 40 milliards d'euros qui seront dépensés auprès des PME et ETI sur toute la durée de cette loi de programmation militaire.





© T.Hochet/Armée de l'Air/Défense

L'innovation est l'un des moteurs d'Action PME.

Comment le lien est-il établi entre le ministère et les PME, y compris au niveau régional, voire local ?

Le premier axe d'Action PME vise à rendre le ministère des Armées plus accessible et à l'écoute des PME et ETI. Concrètement, des rencontres d'échange seront organisées entre PME, ETI et hauts responsables du ministère des Armées et des retours d'expérience sur les opérations extérieures seront ouverts à ces entreprises pour mieux les informer sur les besoins des forces armées et susciter des propositions réactives et innovantes de leur part.

Au plan régional, des rencontres en région seront régulièrement organisées pour permettre aux PME et aux ETI d'être informées sur les marchés et les procédures du ministère des Armées, de rencontrer des acheteurs du ministère et de leur présenter leurs innovations. Action PME prévoit également d'identifier des interlocuteurs dédiés aux PME et aux ETI en région et au plan national pour faciliter leurs démarches auprès du ministère des Armées.

Quelle évolution le dispositif Action PME apporte-t-il dans le domaine des relations entre les grands industriels et les PME sous-traitantes ?

Comme je l'ai indiqué, Action PME découle de la conviction qu'en matière de défense, les succès ne peuvent qu'être collectifs. Dans l'armement,

les PME et les ETI sont le plus souvent sous-traitantes ou fournisseurs de grands maîtres d'œuvre industriels (MOI). Action PME renforcera la mobilisation des principaux MOI au travers des conventions bilatérales signées avec le ministère des Armées pour soutenir la croissance des PME. Il veillera notamment à ce que les grands groupes titulaires des marchés de défense soient exemplaires dans leur relation contractuelle avec leurs sous-traitants et fournisseurs.

En parallèle, le contrôle des contrats passés par les maîtres d'œuvre à leurs sous-traitants et fournisseurs sera étendu à l'ensemble des marchés de défense et de sécurité du ministère afin de vérifier le caractère proportionné des clauses appliquées aux PME. Les grands groupes seront également incités à obtenir comme le ministère des Armées le label *Relations Fournisseurs et Achats Responsables* (RFAR) ou la norme ISO 20400 associée, en partenariat avec la Médiation des entreprises et le Conseil national des achats.

L'innovation est un sujet central du plan Action PME. Pourriez-vous nous en dire plus ?

L'innovation est au cœur du second axe d'Action PME qui est un ministère des Armées acteur du développement des PME et ETI. Le ministère s'ouvrira aux *startups* et étendra ses dispositifs de soutien à l'innovation pour faciliter et accélérer l'expérimentation des innovations des PME et des ETI. Des sessions d'expérimentation seront notamment organisées dans l'ensemble du ministère, sous la coordination du *Défense Lab* de l'Agence de l'innovation de défense. L'ensemble des dispositifs directs de soutien aux PME et notamment de soutien à l'innovation, qui représente actuellement de l'ordre de 80 M€ annuels, passera à 110 M€ par an dans la loi de programmation militaire 2019-2025.

Et sur l'aide à l'export ?

Là encore, les succès ne peuvent être que collectifs. Le soutien à l'exportation sera renforcé par une mobilisation accrue des personnels du ministère et des grands groupes pour accompagner les PME et ETI dans le cadre des grands contrats à l'export. Un label « *utilisé par les armées fran-*

çaises », délivré par le ministère des Armées, sera créé pour favoriser l'accès de ces entreprises à de nouveaux marchés, en particulier à l'exportation.

Quel lien entre le plan *Action PME* et le fonds d'investissement Definvest ? Et avec le tout nouveau Fonds européen de défense ?

Le ministère investira sur le long terme pour soutenir le développement des PME innovantes et stratégiques au travers du fonds d'investissement Definvest et d'un dispositif de prêts participatifs rénové, en partenariat avec la Banque publique d'investissement. Au plan européen, *Action PME* vise à faciliter l'accès au Fonds européen de défense par un accompagnement ministériel des PME et ETI françaises².

La lutte contre l'espionnage technologique est un sujet d'une totale actualité. Comment *Action PME* contribue-t-il à la protection des PME et ETI qui travaillent avec le ministère des Armées ? Y a-t-il un lien avec le dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation (PPST), géré par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale ?

La sécurité économique et la cybersécurité des PME et des ETI stratégiques du secteur de la défense constituent aujourd'hui à la fois un enjeu considérable et une priorité du ministère des Armées. Elles seront renforcées par une sensibilisation spécifique de ces entreprises, en particulier en région.

Existe-t-il un dispositif équivalent à *Action PME* au sein des autres ministères ? Et si non, pensez-vous que celui-ci soit transposable ?

Je ne peux me prononcer que pour le ministère des Armées. Je note néanmoins l'existence d'initiatives interministérielles et d'échanges de bonnes pratiques entre les ministères, en particulier pour faciliter l'accès des PME et des ETI aux marchés publics, domaine dans lequel le ministère des Armées s'engage avec volontarisme dans le cadre d'*Action PME*.

Et à l'étranger ?

Nous sommes très attentifs aux initiatives prises à l'étranger en faveur des PME et ETI, en particulier dans les autres États membres de l'Union européenne. Au-delà des comparaisons, l'enjeu est de faciliter les coopérations entre les PME et ETI françaises et les entreprises équivalentes d'autres pays européens afin qu'elles puissent pleinement trouver leur place au sein de l'Europe de la défense.

En conclusion, comment résumeriez-vous *Action PME* ?

Action PME traduit concrètement le nouvel élan donné par la ministre des Armées pour répondre aux attentes des PME et ETI et tirer parti de leurs capacités de réactivité et de créativité afin de relever le défi de l'adaptation aux nouveaux enjeux et aux nouvelles menaces. Le ministère des Armées entend être à la fois accessible et à l'écoute des PME et ETI, acteur de leur développement et moteur de succès collectifs, avec comme maîtres mots : faire plus et plus vite, faire autrement et faire ensemble.

Entretien réalisé par Patrice Lefort-Lavauzelle

² : Cf. *Défense* n°191 mars-avril 2018 « Rebond pour l'Europe de la défense ? » (NDLR).



Impression 3D en milieu opérationnel militaire. Au plan européen, *Action PME* vise à faciliter l'accès au tout nouveau Fonds européen de défense.

© European Defense Agency

Juillet - Août 2018